

Newsletter CEPM

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE MAÏS • THE LATEST NEWS IN EUROPEAN MAIZE PRODUCTION



CEPM
maiz'EUROP'

N° 27 – Janvier - Mars 2021

Etat des lieux des négociations pour le futur de la PAC
(p.2)

> Editorial : Rotation à la parcelle, des effets négatifs en cascade

Décidément les « fausses-bonnes idées » se multiplient à Bruxelles. Après la « Taxonomie » qui stigmatise l'agriculture en la qualifiant de non durable, l'obligation de rotation à la parcelle dans la PAC constitue un autre exemple de déconnexion des milieux communautaires avec la réalité agronomique et économique.

Si la rotation est de fait une réalité dans la plupart des exploitations, elle constitue un souci constant pour le secteur du maïs qui peine à faire comprendre ses spécificités. Avec la rotation à la parcelle – qui apparait aux décideurs comme un mieux-disant – on assisterait à des effets en cascade à l'exact opposé du but poursuivi.

Le premier effet, le plus visible consisterait en une réduction massive des productions. A titre d'exemple en France, elle est estimée à - 20% pour le maïs grain et - 15% pour le maïs fourrage. La perte serait encore plus forte pour le maïs semences (de l'ordre de - 40%), le tout à un moment où une équivalence vient d'être accordée à l'Ukraine pour exporter ses semences dans l'UE et où l'autosuffisance européenne en maïs se réduit d'année en année.

Cette diminution drastique de la production va avoir d'importants effets au niveau des filières avalées, à commencer par l'alimentation animale. Il ne faut pas oublier que le maïs produit sur les fermes vise à nourrir les volailles, porcs ou bovins présents sur les exploitations ou via des usines d'aliments. Outre la très importante perte de revenus qui en résulterait, d'importantes pertes d'emplois seraient à prévoir dans certains territoires, ainsi que la remise en cause des circuits-courts l'un des principes-clés de l'agriculture durable.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la perte de surface de maïs devrait être compensée par des cultures de remplacement, mais là encore avec des dommages sur l'environnement car le maïs – et chacun devrait le savoir – constitue une culture à faible utilisation de protection sanitaire et l'une des plus efficace pour le stockage du carbone et la gestion de l'eau. En outre, le maïs est historiquement à la pointe de l'innovation en bioressources pour les bio-plastiques et le bio-éthanol en particulier.

J'ai toujours entendu dire qu'il ne faut jamais changer une équipe qui gagne. Ici c'est l'inverse, en changeant un seul paramètre, c'est l'ensemble de l'écosystème que l'on détruit pour le bénéfice de personne, si ce n'est des concurrents internationaux.

Céline Duroc

Délégué Permanent CEPM,

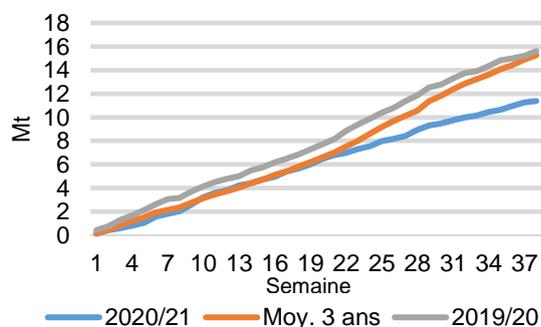
Directeur Général AGPM

Sommaire

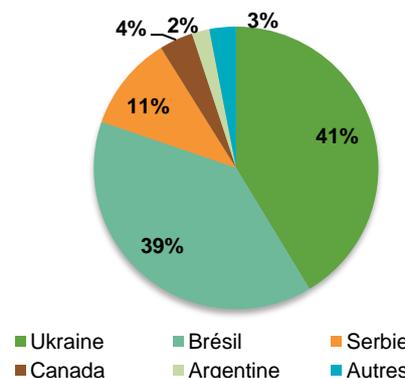
- Editorial : Rotation à la parcelle, des effets négatifs en cascade..... 1
- Etat des lieux des négociations pour le futur de la PAC..... 2
- Vers une révision de la Directive sur les boues d'épuration ?..... 2
- Actualité de la plateforme Agriculture & Progrès..... 3
- Dernières étapes avant la publication du paquet climat 2030..... 3
- Congrès annuel de l'APPR en Roumanie..... 4
- Colloque ANPROMIS au Portugal..... 5
- Membres CEPM..... 5

CHIFFRES CLES DU MAÏS :

Cumul des importations européennes de maïs grain du 01/07/2020 au 22/03/2021



Origine des importations européennes de maïs grain du 01/07/2020 au 22/03/2021



www.cepm.org

EUROPEAN CONFEDERATION OF MAIZE PRODUCTION • CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE LA PRODUCTION DE MAÏS

■ 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS • Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44

■ Square de Meeùs 21 - 1050 BRUXELLES • Tél. +32 2 230 38 68

ÉTAT DES LIEUX DES NÉGOCIATIONS POUR LE FUTUR DE LA PAC

Le dossier de la réforme de la politique agricole commune (PAC) est divisé en trois textes législatifs, traitant spécifiquement des plans stratégiques, de la gouvernance horizontale et de l'organisation commune des marchés (OCM) de la politique agricole de l'UE. La réforme du principal programme agricole de l'UE est actuellement au stade du trilogue, ce qui signifie que des négociations interinstitutionnelles sont en cours entre la présidence portugaise, au nom des ministres de l'UE, et les députés européens. Bien que la présidence portugaise soit l'interlocuteur unique pour chaque dossier, le Parlement européen est représenté aux discussions par un négociateur pour chaque dossier, menant des négociations séparées.

La présidence portugaise a convoqué un "super-trilogue" pour aborder les trois dossiers de la réforme de la politique agricole commune (PAC) le 26 mars. Selon la présidence portugaise, ce "super trilogue" est nécessaire pour une évaluation complète et systématique des trois règlements qui composent la réforme de la PAC.

Le dernier trilogue a été marqué par des tensions exacerbées entre les négociateurs des différentes institutions. Par exemple, les États membres, dont la France et l'Allemagne, ont publié un document diplomatique demandant à la Commission d'abandonner une demande de données de suivi et d'évaluation supplémentaires sur les performances des États membres dans le cadre de la nouvelle PAC. Les États membres demandent qu'"aucune donnée supplémentaire ne soit exigée" de la part des gouvernements de l'UE, au-delà d'une liste d'indicateurs dans une annexe du règlement sur les plans stratégiques de la PAC.

L'objectif final pour la présidence portugaise est l'atteinte d'un consensus sur les trois volets de la PAC pour le mois de mai 2021 - un objectif qui demeure incertain car les sujets les plus politiques liés notamment à l'architecture verte (conditionnalité des aides et futur dispositif des éco-régimes) ont été repoussés à la fin de la négociation.

En parallèle, la CEPM se mobilise auprès des négociateurs des trilogues afin de faire valoir ses arguments notamment sur la reconnaissance des mesures d'équivalence à la rotation des cultures à la parcelle.

Entre temps, le Parlement européen est sur le point de publier un document expliquant 19 de ses plus de 200 amendements au règlement sur l'organisation commune de marché (OCM), l'un des trois règlements qui composent la réforme de la PAC. Ce document a été demandé par la présidence portugaise à la suite du dernier trilogue sur l'OCM.

Dans ce document, les députés demandent que la Commission dispose de plus de pouvoirs réglementaires et se concentre davantage sur la stabilisation du marché, la transparence et les revenus agricoles équitables. Ces modifications permettraient aux entreprises agroalimentaires déjà en mesure de former essentiellement des cartels d'étendre leurs privilèges à "l'ensemble de leur secteur" d'activité pour une période donnée. Sont également inclus des amendements visant à imposer des garanties de durabilité pour les importations de pays tiers, et plusieurs ajouts renforceraient également les protections pour les producteurs de sucre, de betteraves sucrières et de cannes à sucre.

VERS UNE RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES BOUES D'ÉPURATION?

Depuis le printemps 2020, la Commission européenne est engagée dans un exercice d'évaluation de la Directive sur les boues d'épuration (Directive 86/278/CEE) et leur utilisation en agriculture. Une consultation publique était d'ailleurs ouverte jusqu'au 5 mars 2021 pour recueillir les commentaires sur l'application de cette Directive – les résultats de cet exercice d'évaluation seront connus au 3e trimestre 2021, ainsi que les conclusions de la Commission pour les prochaines étapes. La Commission avait déjà reçu 68 commentaires de la société civile sur la feuille de route pour l'évaluation de la Directive. L'objectif de la Commission est ainsi d'évaluer la valeur ajoutée et l'efficacité de cette Directive, ainsi que sa cohérence avec les autres textes européens relatifs à l'utilisation des eaux usées, des produits fertilisants, des nitrates, etc. Dans le cadre du Green Deal, de la Stratégie "Farm to Fork" et du Plan d'Action "Economie Circulaire", la Commission va étudier l'opportunité d'une révision de la Directive pour un meilleur alignement avec les autres politiques européennes.

ACTUALITÉ DE LA PLATEFORME AGRICULTURE & PROGRÈS EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Dans la lancée de ses activités de 2020, la plateforme Agriculture & Progrès (dont la CEPM est membre fondateur) continue ses activités sur des sujets clés pour continuer à promouvoir une innovation au service du futur de l'agriculture européenne prenant en compte les besoins et les possibilités d'un secteur engagé.

Dans ce contexte, la plateforme s'est notamment fortement positionnée en ce début d'année dans les discussions en cours au Parlement européenne sur la Stratégie de la ferme à la fourchette et la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 où les rapports sont en cours de préparation par les différentes commissions parlementaires avec en tête de file les commissions AGRI et ENVI.

Pour rappel, annoncées dans le programme du Pacte Vert en décembre 2019, ces deux importantes stratégies européennes ont été publiées le 20 mai 2020 par la Commission européenne et sont présentées comme une feuille de route pour de nouvelles initiatives sur la préservation et la protection de la biodiversité et sur la mise en place d'un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Ces stratégies contiennent également à ce stade certains objectifs concrets dont notamment la réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides ; la réduction de 20 % de l'utilisation de fertilisants ; la réduction de 50 % des ventes d'antimicrobiens utilisés en agriculture et un objectif de 25 % des terres agricoles en agriculture biologique.

Toujours dans un esprit pédagogique, les membres de la plateforme ont préparé une série de propositions d'amendements au soutien de sa mission : donner à l'industrie agricole et de la première transformation alimentaire un outil pour fournir à la société et aux décideurs des réponses et des suggestions sur les besoins et les défis de la garantie d'une production agricole durable et de souligner le rôle important de l'innovation dans ce contexte.

Sur cette base, différents contacts ont été entrepris avec les députés clés des commissions impliquées dans ce processus. Le vote des rapports finaux en commission AGRI et ENVI devrait avoir lieu en avril mais les débats seront encore nombreux en vue de trouver des compromis entre les deux commissions. Un vote en plénière est prévu pour juin.

DERNIÈRES ÉTAPES AVANT LA PUBLICATION DU PAQUET CLIMAT 2030

Comme déjà évoqué dans les newsletters précédentes, l'Union européenne a réhaussé ses ambitions climatiques avec pour objectif la neutralité carbone en 2050, ce qui passe par une réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 (voire 60%, pour le Parlement européen), par rapport aux émissions de 1990.

Pour pouvoir être atteint, cet objectif intermédiaire pour 2030 passe par un ensemble de révisions des principaux instruments législatifs du secteur énergétique et environnemental. Parmi les textes qui doivent être révisés dans le « Paquet de juin 2021 » figurent notamment les deux textes suivants, qui ont un fort impact sur le secteur agricole : le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF), et la directive sur les énergies renouvelables (RED II). Bien qu'ayant tous deux été adoptés récemment en 2018, ces deux textes seront de nouveau révisés afin que la Commission y fixe les moyens de ses ambitions pour 2030.

En juin 2021, la Commission proposera donc probablement des amendements des articles de RED2 sur le transport, les bâtiments, et les critères de durabilité pour la bio-énergie, ainsi que des Nouvelles provisions sur la certification des carburants. Dans le cadre de la révision, pour atteindre les nouveaux objectifs climatiques de l'UE pour 2030, il faudra augmenter l'ambition de RED 2 et passer au moins la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2030 à **38-40%** (au lieu de 32% dans la RED 2 actuelle) et augmenter celle dans les transports (14% actuellement dans la RED 2) à plus de 24% selon l'étude d'impact de la Commission européenne. Une consultation publique, à laquelle la CEPM a répondu, était organisée sur la révision de RED II jusqu'au 9 février 2021, ainsi que des ateliers auxquels sont conviés la société civile. Une consultation publique était également ouverte jusqu'au 5 février 2021 sur la révision du Règlement LULUCF.

La CEPM est mobilisée sur ce sujet en partenariat avec la plateforme européenne des biocarburants. La CEPM défend la place du bioéthanol de maïs face au risque de voir marginalisés les biocarburants de première génération, l'arrêt d'une course à la durabilité sans fin, à visée plutôt décroissante.

CONGRÈS ANNUEL DE L'APPR EN ROUMANIE

Le congrès annuel de l'APPR a soulevé une série de questions clés à ce tournant pour l'avenir de l'agriculture européenne, en cherchant des réponses auprès des décideurs politiques de la DG Agri, du Parlement européen, du gouvernement et du parlement roumains, ainsi que des producteurs européens eux-mêmes.

Au nom des organisateurs, M. Sitaru, président de l'APPR, a présenté les défis auxquels les agriculteurs seront confrontés dans un avenir proche, notamment concernant le Green Deal européen et la façon dont cela se traduit dans la politique agricole commune. Il a appelé les politiciens à consulter les agriculteurs avant de décider de la législation, afin d'être certains que le résultat est applicable et non pas contre-productif. Également présent au premier panel, le ministre roumain de l'agriculture, Adrian Oros, a parlé du plan stratégique national et a déclaré qu'un dialogue devait s'instaurer entre les agriculteurs, les associations professionnelles et les autorités.

Les intervenants de la DG Agri et du Parlement européen ont fait le point sur les négociations de trilogues sur la PAC et ont donné des précisions sur les allocations budgétaires proposées dans le premier pilier et sur les mécanismes environnementaux. Le président de la commission de l'agriculture du Parlement roumain a présenté des priorités législatives pour les mois à venir.

Christiane Lambert, Présidente du Copa, a exprimé ses regrets au sujet du retrait du Royaume-Uni de l'UE et, de même, ses espoirs que la Roumanie reste longtemps dans le Copa Cogeca, mentionnant que "si les décisions ne sont pas prises avec notre participation, elles sont prises contre nous".

Les conclusions de l'étude d'impact de l'USDA sur les stratégies Farm to Fork et Biodiversité ont suscité de nombreuses questions soulevées auprès de l'attaché régional du FAS. Il s'agissait une fois de plus d'un argument convaincant selon lequel la Commission aurait dû préparer son analyse d'impact avant d'avancer les deux stratégies proposées.

Céline Duroc de la CEPM a exprimé les défis des producteurs de maïs européens, confrontés à des contraintes de plus en plus fortes qui érodent leur compétitivité sur le marché mondial. La rotation obligatoire des cultures, proposée pour remplacer l'actuelle diversification des cultures, est un sujet de préoccupation particulier, car sa mise en œuvre diminuerait la superficie totale consacrée au maïs dans l'UE, alors que le bloc européen est déjà le premier importateur de maïs au monde ces dernières années. La gestion des risques, les objectifs des stratégies "Green Deal" et de l'agriculture biologique étaient d'autres points d'intérêt majeur à l'ordre du jour.

Le congrès s'est achevé par la remise de l'"Oscar" de l'agriculture roumaine, à savoir le trophée "Golden Maize", qui récompense l'excellence de la culture du maïs.



COLLOQUE ANPROMIS AU PORTUGAL



Le 11^{ème} Colloque National du Maïs, qui était aussi la 1^{ère} Rencontre des Cultures Céréales, a réuni le 5 mars en visioconférence un nombre record de 1.250 participants dont de nombreux étudiants issus de différents établissements d'enseignement supérieur et technico-professionnels agricoles, en ligne avec l'effort d'ANPROMIS de se rapprocher de la future génération d'agriculteurs et de techniciens agricoles.

Ce colloque a été un signe fort que le secteur céréalier portugais est uni et partage les mêmes objectifs et stratégies. Le thème de l'eau était central, l'eau étant un atout essentiel pour la survie du maïs et de l'agriculture irriguée au Portugal. Les experts invités ont ainsi révélé lors du colloque que les années de sécheresse extrême se répètent de plus en plus fréquemment (6 des 20 dernières années) au Portugal et que plus de 50% de l'eau qui coule dans les rivières portugaises dépend de l'affluence des rivières espagnoles. La consommation d'eau du secteur agricole portugais a diminué, témoignant d'une plus grande efficacité dans l'utilisation de cette ressource rare. En revanche, la consommation urbaine maintient sa tendance à la croissance.

En outre, l'augmentation de la demande de matières premières dans le monde, y compris les céréales, appelle les producteurs portugais et européens à augmenter la superficie à ensemercer, afin de répondre aux besoins de l'agro-industrie portugaise et européenne. La valorisation de la production céréalière portugaise et la mise en place de nouvelles structures de commercialisation, parmi lesquelles la création d'une interprofessionnelle des céréales, apparaît comme un pari extrêmement important pour le pays, comme moyen de valoriser la production nationale au fil des années.



Membres de la CEPM

- ALLEMAGNE - *Deutsches Maiskomitee (DMK)*
- BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*
- ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*
- FRANCE - *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*
- HONGRIE - *Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*
- ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*
- POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*
- PORTUGAL – *ANPROMIS*
- ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*
- SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres 2^{ème} trimestre 2021

- ✓ **CEPM :**
 - **27 mai 2021 après-midi (vidéoconférence) :** Assemblée Générale et Conseil d'Administration
- ✓ **France :**
 - **15-16-17 juin 2021 :** Les Culturelles, TERRALAB à Bétheny (Reims)
- ✓ **Allemagne :**
 - **11 mai 2021 (vidéoconférence) :** Comité Communication DMK
 - **18 mai 2021 (vidéoconférence) :** Conférence maïs et environnement
 - **8 juin 2021 (vidéoconférence) :** GT sur la sélection du maïs
- ✓ **Roumanie :**
 - **Mars – Juin 2021 :** Webinaires : carbone et solutions agricoles durables (en partenariat avec CommodiCarbon)
 - **Action communication sur la PAC :** <https://farmforum.ro/de-la-furca-la-furculita/>

Groupes de Dialogue Civil Calendrier 1^{er} semestre 2021 (Vidéoconférence)

- 12-02-2021 :** Direct payments and greening
- 05-03-2021 :** Arable Crops - COP & seeds
- 19-03-2021 :** GDC CAP
- 19-04-2021 :** Arable crops - Sugar
- 07-05-2021 :** International aspects of agriculture
- 21-05-2021 :** Arable crops - Dried fodder and Energy crops
- 11-06-2021 :** Environment and climate change
- 02-07-2021 :** Arable crops - Rice